

Délibération du conseil municipal du 8 février 2024- N°D2024_04

Publiée sur le site internet de la commune le : 13 février 2024
MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 29 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Absents : 2

Dont 1 absente ayant donné pouvoir :

AZZOPARDI Karen ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth

Votants : 18 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : CAPRI Brigitte

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSON David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		<i>(arrivé à 18h40 au point n°3- décisions prises par le maire...)</i>					
VALENTINI Christian	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc		X
PASQUALIN Martine	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
CAPRI Brigitte	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline	X	
TINJOUR Denis	X		AZZOPARDI Karen		X	DEPOISIER Mathieu	X	

OBJET : BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCFG

Monsieur le maire :

- présente à l'assemblée le projet d'une convention ayant pour objet de définir les conditions et les modalités de partenariat entre la communauté de communes Faucigny-Glières (C.C.F.G.) service médiathèque dans le cadre de l'organisation du festival culturel Festi'bib en mars 2024 et la bibliothèque municipale de Vougy service bibliothèque pour les actions de promotion en amont et en aval de ce dernier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention annexée à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Brigitte CAPRI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le maire,



Yves MASSAROTTI